

Conditions Générales de Ventes pour une Formation De Massages Bien-Être et Energétique

Désignation

Madame PLETAN Mélanie Entreprise Individuelle désigne un organisme de formation dans le domaine spécialisé du bien-être, dont le siège social est situé au 1A Place Bernard Roumégoux 33170 Gradignan. La micro-entrepreneure, PLETAN Mélanie EI met en place et dispense des formations en Massages Bien-Être et énergétiques aux particuliers et/ou professionnels désirant apprendre des techniques du mieux-être.

Par ce présent, le client est la personne physique ou morale qui s'inscrit à une formation en massages bien-être auprès de Madame PLETAN Mélanie EI.

Par ce présent, l'initié est la personne physique qui participe à la formation bien-être préalablement inscrit.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par PLETAN Mélanie EI pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'auto-entrepreneure implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, PLETAN Mélanie EI s'engage à fournir un devis ainsi qu'un contrat au client.

Ce dernier est tenu de retourner à Madame PLETAN Mélanie EI, un exemplaire dûment rempli, daté et signé avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence sera fournie à la fin de chaque formation.

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs des formations sont indiqués en euros HT (« exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »). Le paiement est à effectuer le premier jour de la formation soit en espèce, chèque ou carte bancaire. Un acompte de cent euros (100€) est demandé lors de la réservation et l'inscription et ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation. Une possibilité de paiement en deux ou trois fois sans frais sera possible sur demande et payable en chèque.

Prise en charge

Une prise en charges par les OPCOS est possible. Ce sera à vous d'en faire la demande auprès de votre OPCO. Les formations proposées seront donc en auto-financement ou en prise en charge OPCOS.

Conditions de report et d'annulation d'une session de formation

L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrables après la date de la conclusion du contrat de formation professionnel. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courrier recommandé en mentionnant l'intitulé et les dates de la formation à laquelle le stagiaire s'était inscrit.

Une fois passé le délai de rétractation, tout renoncement sans aucune cause de cas de force majeure et donc annulation par le stagiaire devra être fait par courrier et envoyé en recommandé à l'organisme de formation et fera l'objet du règlement total du montant de l'action de formation. Cette somme ne pourra faire en aucun

cas l'objet d'une demande de remboursement. Le stagiaire devra donc procéder au règlement par chèque du paiement total de la formation et ce sous quinzaine dès réception de notre facture.

Pour cause de cas de force majeure, un certificat médical au nom du stagiaire attestant son impossibilité de se déplacer aux dates de la formation, un certificat d'hospitalisation au nom du stagiaire ou un certificat de décès sera demandé. Dans ce cas, une autre date de formation sera proposée et à défaut d'acceptation du stagiaire, l'acompte de 100 euros sera encaissé.

En cas de cessation anticipée de la formation dû à l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le stagiaire devra payer en intégralité le tarif de la formation sans déduction possible.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Mme PLETAN Mélanie EI se réserve le droit d'annuler ou de reporter, sans frais, une formation qui ne réunirait pas le nombre suffisant d'inscrit (2 personnes) nécessaire au bon déroulement de la formation, en cas de la maladie de la formatrice ou autre gêne occasionnée. Si annulation est, le chèque de caution remis par le stagiaire concernant la formation annulée sera alors renvoyé par voie postale.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Madame PLETAN Mélanie EI. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Madame PLETAN Mélanie EI sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle. Aucune prospection commerciale des données clients ne seront utilisées.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Madame PLETAN Mélanie, Entrepreneur Individuelle et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de commerce de Bordeaux.

Date

Nom, Prénom et Signature du stagiaire